**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 décembre 2024**

**ORDRE DU JOUR**

***I / Commission Finances :***

* ***Décision modificative* :**

**Fonctionnement Dépenses :**

|  |  |
| --- | --- |
| C/622 Honoraires commissaire enquêteur | + 1 142.00 € |
| C/65818 Certificat électronique | + 1 261.20 € |
| C/615231 | - 2 403.20 € |
| Total | 0.00 € |

***2/ Commission «Personnel»:***.

* Convention prévoyance Centre de Gestion :

L’obligation de participation des collectivités à la prévoyance des agents publics (maintien de salaire, invalidité, décès) entre en vigueur au 01 janvier 2025.

Le conseil municipal décide de verser un montant équivalent à 20 % de la somme pour chaque agent par mois.

La demande a été présentée au Comité Social Territorial :

* Les représentants de l’administration ont émis un avis favorable
* Les représentants du personnel ont émis un avis favorable
* Prolongation du contrat de Mme PAILLARD Apolline du 14 décembre 2024 au 05 juillet 2025,

20 heures hebdomadaires.

* Prime agents : Le conseil municipal a décidé d’augmenter le taux de 5 %.
* Formation agents : Deux agents effectueront une formation habilitation électrique à ROUY les 3 et 4 février 2025. Au prix de 349.00 € par agent, le montant sera inscrit au budget 2025.

***3/ Logements – Urbansime - Voirie***

Bien sans maître :

Acquisition chemins ruraux :

* Mme BLOT renonce à l’acquisition d’une partie du chemin
* Mr COUTEAUDIER Louis renonce à l’acquisition d’une partie du chemin rural dit du Crôt Bouillé
* Les honoraires de Mr LECAS commissaire enquêteur s’élèvent à 1 142.00 €

Logements :

* 24 route de Decize apt n° 2 Résidence André Bonnet loué à Mme RISTAT-RABDEAU à compter du 28 décembre 2024 pour un montant de
* 15 Route de Decize apt n° prêt gratuit jusqu’au 31 janvier 2025 pour effectuer les peintures.
* 1 Square Maurice Durif apt n° 9 La Fabrique loué à Mr OREND Karl à compter du 01 février 2025

Micro-crèche : Le projet réalisé par la Com-Com est en cours, les membres du conseil municipal ont pris connaissance des plans.

***4/ Associations – bulletin municipal – repas cheveux blancs :***

La commission s’est réunie et a attribué les subventions suivantes :

* Amicale des sapeurs pompiers : 700.00 €
* Génération mouvements 400.00 €
* Comité parents d’élèves 800.00 €
* Société pêche 700.00 €
* Comité des Foires Cercy 70.00 €
* Boule verte 700.00 €
* Ecole de pétanque 200.00 €
* CAEV 70.00 €
* Les chats du Marnant 100.00 €

Un courrier sera adressé aux associations pour leur indiquer que les salles prêtées (conseil municipal, Quartier Beau Soleil) soient rendues propres.

Bulletin municipal en cours de réalisation

Réunion à prévoir en janvier pour le Tour Nivernais Morvan

Repas Ste Barbe : David, Marie-Thérèse et Dédé, Philippe et Catherine

***5/ Questions diverses :***

* Réunion inspection académique avec Mr ROCHETTE inspecteur de l’académie, pour signature

convention Territoire Educatif Rural MJLC le 10 décembre à 18 h.

* Signature d’une prestation de recrutement pour rechercher un médecin généraliste, les honoraires d’un

montant de 9 500.00 € H.T seront inscrits au budget 2025.

* SIAEP : Les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable au rapport annuel 2023 sur le

prix et la qualité du service public de l’eau potable. Le rapport est consultable en Mairie.

* Collège Bourbon-Lancy participation aux frais de fournitures et activités périscolaires : les membres

du conseil municipal ont émis un avis défavorable.

* Modification éclairage publique pour les fêtes de fin d’année.
* Un courrier sera adressé à Mr POULET J pour son chien

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 21 h 02.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 10 décembre 2024 a été affiché à la porte de la Mairie le 17 octobre 2024 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.